

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Optique professionnelle

- Université Jean Monnet Saint-Etienne - UJM

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Sciences de, et pour, la santé

Établissement déposant : Université Jean Monnet Saint-Etienne - UJM

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Cette licence professionnelle (LP) mention *Santé* spécialité *Optique professionnelle* est dispensée sur le campus Carnot de la Faculté des Sciences de l'Université Jean Monnet (Saint-Etienne).

La formation est un prolongement du BTS *Opticien lunetier* (OL). Elle répond à un besoin clairement exprimé par les professionnels qui jugent le BTS OL d'un niveau technique insuffisant. L'objectif principal concerne la formation des opticiens à la réalisation d'un bilan optométrique complet et à l'adaptation de lentilles cornéennes.

Cette LP est ouverte aux titulaires du BTS OL et peut être suivie à temps plein (formation initiale) ou en alternance depuis 2013. Elle comporte deux unités d'enseignement (UE) de 22 ECTS, l'une en optométrie et l'autre en contactologie. 16 ECTS dédiés à la pratique en entreprise et au projet tutoré viennent compléter la formation.

Avis du comité d'experts

Le cursus essentiellement construit autour d'une UE d'optométrie et d'une UE de contactologie recouvre parfaitement les deux compétences techniques de la profession que sont le bilan optométrique et l'adaptation de lentilles de contact. Les enseignements sont répartis de façon équilibrée entre cours, travaux dirigés et travaux pratiques. Au regard du texte officiel réglementant la structuration des licences professionnelles (arrêté de 1999), il est à noter que le projet tutoré et le stage ne constituent pas deux unités d'enseignement distinctes. On notera également l'absence d'enseignements transversaux (langue étrangère, informatique, connaissance de l'entreprise). Le contrôle des connaissances est basé sur des évaluations écrites et des épreuves de travaux pratiques régulièrement réparties tout au long de la formation.

D'autres formations universitaires existent en France, ainsi que des formations professionnelles sous forme de certificat de qualification professionnelle (CQP). Dans la région Rhône-Alpes, la concurrence se situe à Saint-Etienne même avec un établissement privé dont le diplôme européen n'est pas reconnu en France. Elle se situe aussi à Lyon, par la présence d'une LP *Optique* issue d'un partenariat entre l'Institut Supérieur d'Optique (ISO) et l'Université Paris-Sud, l'ISO déclinant cette LP sur plusieurs de ses sites, dont Lyon.

Du fait de sa spécificité, la LP *Optique professionnelle* est uniquement destinée aux diplômés du BTS *Opticien lunetier* et, par conséquent aucune passerelle n'existe avec les autres formations de l'établissement. Bien qu'il s'agisse d'une formation professionnalisante, on peut regretter l'absence de lien avec la recherche, aucun enseignant-chercheur ne participant à la formation. L'intégrité des cours est assurée par des professionnels associés ou vacataires. À ce titre, la formation satisfait pleinement le taux minimal de 25 % d'enseignements qui doit être assuré par des professionnels. La participation d'un unique enseignant-chercheur de la faculté des sciences et techniques concerne le pilotage et l'organisation de la formation sans intervention dans les enseignements.

Le nombre d'étudiants inscrits a augmenté entre 2008 et 2011 (*i.e.* de 12 à 29 étudiants inscrits) pour finalement diminuer les deux années suivantes (*i.e.* 16 en 2013). L'effectif est limité à 24 étudiants par an, mais consécutivement à une sélection, toutes les places ne sont pas pourvues. Le taux de réussite n'a cessé de baisser, de 84 % en 2010 à 62 % en 2012. Alors que l'insertion professionnelle est immédiate avec un BTS, une forte demande pour la licence professionnelle d'optique perdure. Il serait intéressant d'évaluer l'apport de cette année de formation sur l'insertion des diplômés. Chaque année, un ou deux étudiants poursuivent en master *Sciences de la vision* de l'Université Paris-Sud.

Éléments spécifiques

Place de la recherche	Bien qu'il s'agisse d'une formation à vocation purement professionnalisante, on peut noter l'absence d'un adossement à la recherche et un manque d'implication d'enseignants-chercheurs.
Place de la professionnalisation	Une enquête réalisée en 2012-2013 auprès des opticiens tuteurs de stage montre leur satisfaction. Les enseignements sont assurés par des professionnels avec du matériel professionnel et comporte des périodes de mise en pratique.
Place des projets et stages	Cette année de licence comporte un stage de 12 semaines (ou alternance), durée conforme à la réglementation concernant les licences professionnelles, et un travail d'études et de recherche (TER) avec mémoire et présentation orale.
Place de l'international	Un projet de partenariat avec l'Université de Grenade en Espagne est mentionné.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Cette formation est uniquement destinée aux diplômés du BTS <i>Opticien lunetier</i> . Par conséquent il n'y a aucune diversité dans la formation initiale des étudiants.
Modalités d'enseignement et place du numérique	La formation est découpée en trois unités d'enseignement (UE), ce qui apparaît faible. L'enseignement théorique représente 40-45 % du volume horaire hors stage et projet tutoré. Au regard du texte officiel, il est à noter que le projet tutoré et le stage ne constituent pas deux UE distinctes. On notera également l'absence d'enseignement d'une langue étrangère, des outils informatiques et de la connaissance de l'entreprise.
Evaluation des étudiants	L'évaluation se fait sur la base de QCM, d'épreuves écrites et d'examens de travaux pratiques proposés régulièrement tout au long de la formation. Les coefficients des éléments constitutifs de l'UE1 varient dans un rapport supérieur à celui stipulé dans le texte officiel (plus de 1 à 3). Le contrôle des connaissances est bien détaillé. La licence est obtenue par acquisition des UE et compensation annuelle, mais surtout sous condition de l'obtention de l'UE Projet et période professionnelle.
Suivi de l'acquisition des compétences	Le suivi des compétences est assuré par des évaluations régulières réalisées par des professionnels. L'évolution en terrain de stage est évaluée de manière qualitative à l'aide d'un questionnaire adressé au tuteur.
Suivi des diplômés	On peut noter l'absence de suivi formalisé de l'insertion professionnelle. Trois enquêtes nationales (2009, 2010, 2011) réalisées sur un faible nombre d'étudiants montrent une insertion de 100 % dans le monde professionnel.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	L'équipe pédagogique est principalement constituée de professionnels en activité. Il faut regretter l'absence d'un conseil de perfectionnement.

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- Contenu pédagogique et objectifs en phase avec la demande issue du monde professionnel.
- Forte implication des professionnels dans les enseignements, donc lien direct avec la profession.

Points faibles :

- Analyse de l'insertion professionnelle très incomplète.
- Structuration de la formation parfois en inadéquation avec le texte officiel.
- Aucune implication des enseignants-chercheurs dans l'enseignement, ce qui induit une très forte dichotomie entre les professionnels et l'université et pose un problème de pérennité.
- Effectifs et taux de réussite en diminution.

Conclusions :

Cette licence professionnelle répond à un besoin clair exprimé par le monde socioprofessionnel. Il conviendrait cependant de revoir la structuration de la formation pour la rendre conforme au texte officiel réglementant les licences professionnelles. Il serait souhaitable d'impliquer des enseignants-chercheurs dans la formation et de renforcer les liens entre les intervenants en favorisant la participation des professionnels aux réunions pédagogiques. La mise en place d'un conseil de perfectionnement serait également vivement conseillée. Il permettrait d'épauler le pilote de la formation sur les orientations à donner au contenu, d'élargir le vivier des intervenants potentiels, et de renforcer la place de cette formation dans le paysage national.

Observations de l'établissement

Le Président

à

M. Jean-Marc GEIB

Directeur de la section Formations et diplômes

Observations relatives au rapport n° S3LP160009913

Licence Professionnelle « Santé », spécialité « Optique Professionnelle »

Monsieur le Directeur de la section des formations,

Je vous remercie pour l'évaluation que vous nous avez fait parvenir. Nous voudrions apporter les précisions et éclaircissements qu'appelle la lecture du rapport du HCERES.

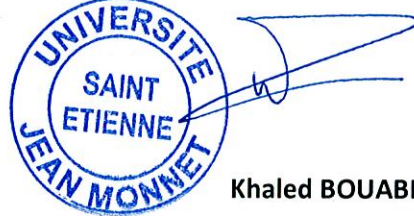
Concernant la place des enseignants-chercheurs, il convient de souligner que cette Licence professionnelle a pour objectif de renforcer les compétences techniques des opticiens. Par conséquent, il n'est pas surprenant que l'équipe pédagogique réunisse exclusivement des professionnels. Néanmoins, ainsi que cela est relevé par les experts, cette formation demeure pilotée par un enseignant-chercheur, lui garantissant ainsi un caractère universitaire.

Dans la perspective de corriger le caractère incomplet des données sur l'Insertion Professionnelle, les enquêtes seront modifiées en ciblant notamment des questions sur l'apport de la formation dans les activités professionnelles des diplômés.

La maquette pédagogique sera remaniée afin de la mettre en conformité sur les quelques points précis relevés par le Comité d'Experts.

Nous nous emploierons à apporter des améliorations aux points faibles soulevés dans le rapport et remercions les experts pour leur travail d'analyse. Le rapport du comité alimente d'ores et déjà le processus de construction de la future offre de formation engagé à l'échelle du site.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma sincère considération.



Khaled BOUABDALLAH